

ASSURANCES

LES PERTES PAR LE FEU EN AOUT

Douze grands incendies—La foudre fut cause de la perte de plusieurs fermes.

On estime que les pertes subies par le feu au Canada, pendant le mois d'août s'élevèrent à \$803,199 contre \$1,159,285 en juillet et \$403,693 pour le mois d'août de l'année dernière. Les pertes du mois d'août se répartissent comme suit:—

Feux dépassant \$10,000	\$623,000
Petits feux	84,565
Estimation des feux sans rapports	95,634

\$803,199

Les chiffres pour les quatre dernières années montrent les pertes mensuelles suivantes:

	1913.	1914.	1915.	1916.
Janvier . . .	\$3,913,385	\$2,796,312	\$1,249,886	\$1,649,217
Fév.	2,037,386	2,920,749	1,019,556	3,275,600
Mars	1,710,756	2,660,666	1,631,696	1,406,01
Avril	1,470,622	1,916,235	1,463,747	1,460,437
Mai	2,123,868	1,935,516	881,855	1,850,205
Juin	3,069,446	1,267,416	1,157,156	494,557
Juillet	2,579,698	2,033,139	773,269	1,159,285
Août	3,034,775	2,921,379	403,693	733,199

Parmi les causes de feu en août dernier, il y eut: la foudre, 18; les allumettes, 4; les explosions de gasoline, 3; l'explosion de poêle à gasoline, 1; collision, 1.

Les ouvrages endommagés et détruits furent: 23 granges et écuries, 17 résidences, 8 magasins, 4 usines, 2 locaux d'affaires, 2 théâtres, 2 hôtels, 2 ponts, 2 maisons de club, 2 moulins, 2 vaisseaux, 2

entrepôts, 1 couvent, 1 garage, 1 hangar à machines, 1 générateur électrique, 1 bureau de journal, 1 glacière, 1 yacht, 1 école.

ORGANISATION DES NOUVELLES COMPAGNIES D'ASSURANCE

L'organisation des compagnies d'assurance au Canada, dit dans son rapport pour 1915 le surintendant des assurances M. G.-D. Finlayson a été faite en général dans les années passées, à grands frais. La loi actuelle contient un règlement par lequel les dépenses d'organisation doivent être payées indépendamment des primes payées par les actionnaires de la compagnie, de façon à ce que le capital de la compagnie soit intact au début des opéra-

saire prévoit que tous paiements de commission pour vente d'actions et autres dépenses d'organisation en dehors de celles des salaires, frais de voyages et dépenses inévitables de ce genre, devraient être évités jusqu'à ce que la compagnie soit en position de commencer ses affaires et que si le bureau du trésorier remarque que le passif dû à l'organisation de la compagnie est excessif, la licence ne soit pas accordée.

D'après le plan d'assurance du gouvernement anglais pour les risques aériens, 168,000 polices couvrant \$8,000,000 ont été émises.

L'ASSURANCE DES RECOLTES DANS L'OUEST

La plupart des compagnies d'assurance contre la grêle font payer 6 pour cent, ou \$60 par \$1,000 d'assurance. Une limite de pas plus de \$10 par acre sous récolte, ni plus de \$2,500 sur toute section et \$20,000 par canton a été imposée. Les gouvernements de Saskatchewan et d'Alberta ne payent les pertes que jusqu'à \$5.00 par acre, et l'assurance du gouvernement est faite par districts de 10 cantons et au-dessous, marchant sous un taux spécial d'environ deux centins par acre. Le Manitoba a la loi d'assurance inter-municipale contre la grêle, à laquelle 25 municipalités sont obligées d'adhérer pour que la loi prenne effet.

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés